

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le quinze janvier deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

<p><u>Etaient présents</u> : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Lydia PULUR DESGROPPES Lucile TESTÉ, Brigitte ROILAND et MM. Serge DARCISSAC, Patrick DEBOISE, Philippe PARENT, Régis SALIC, Conseillers Municipaux. <u>Etait excusée</u> : Mme Anne-Sophie FRANÇOIS <u>Etait absent</u> : M Didier LEMOINE</p>
--

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M Serge DARCISSAC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

En préambule de la présente séance, M le Maire évoque les évènements récents survenus à Paris le 7 janvier dernier : des gens se font tuer de façon barbare pour des dessins humoristiques. Monsieur le Maire rappelle les divers auteurs, Rabelais et Paul Louis Courier, qui dans le passé ont polémique et porté en dérision leurs contemporains.

Les caricaturistes font partie des Droits de l'homme 1789 lesquels précisent que le droit à l'expression, le droit de rire de tout, doit subsister pour nos enfants, petits-enfants et générations futures.

En mémoire de ces gens partis trop tôt, Monsieur le Maire demande une minute de silence.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

M le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter deux points à l'ordre du jour de la présente séance, point concernant le lancement des travaux d'isolation de la mairie ainsi que l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel. Le conseil approuve l'ajout de ces deux points.

1°) Communauté d'Agglomération Tour(s)plus : extension des compétences communautaires à la compétence facultative « enseignement supérieur – recherche »

Monsieur le Maire expose que l'agglomération finance des projets menés par l'université de Tours, pôle majeur d'attractivité à Tours.

Les élus de la Communauté d'Agglomération de Tour(s)plus ont approuvé la modification des statuts communautaires le 15 décembre 2014, se dotant ainsi de la compétence facultative « Enseignement supérieur – recherche ».

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient à chaque commune membre de se prononcer sur cette modification.

L'université à Tours est un point clé pour l'attractivité de la ville (avec 28 à 30 000 étudiants – c'est la première université de la Région Centre devant Orléans).

Monsieur Parent souhaite savoir si cette compétence risque d'impacter la commune :

Aucune incidence pour Saint Etienne.

Monsieur le Maire souligne que Tour(s)plus a financé des équipements tels le déplacement de la rue Pierre et Marie Curie pour ST Micro Electronic (le centre de recherche électronique est de très haut niveau) – mais également les locaux du CEREM (Centre de Recherche pour les Equipements).

Après avoir reçu toutes les explications nécessaires, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition d'extension de compétence.

2°) Contrat d'entretien des espaces verts

La commune confie l'entretien des espaces verts à un prestataire extérieur. Le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

La consultation pour un nouveau contrat de 3 ans (environ 17000 m² à entretenir) fait ressortir les propositions suivantes, par an :

Cap Vert	13.000,00 € HT	15.600,00 TTC
Demon Faucon paysages	11.346,10 € HT	13.615,32 € TTC
Simon Paysage	7.436,67 € HT	8.924,00 € TTC

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de conserver les services de M Simon, lequel apporte toute satisfaction dans ses prestations, depuis plusieurs années déjà.

Après en avoir délibéré le conseil accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat de M Simon concernant la tonte des espaces verts communaux, pour une nouvelle période de trois ans selon le tarif ci-dessus indiqué.

3°) Préparation budgétaire 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DEMIK en charge du dossier.

La commission des finances s'est réunie le 20 janvier pour examiner les éléments nécessaires à l'élaboration du budget 2015.

Monsieur le Maire présente un premier tableau permettant aux nouveaux élus de savoir comment s'articule un budget communal :

En deux parties : fonctionnement et investissement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère générales	(chauffage, fourn de bureau, etc...) 30 % environ	002 Report excédent antérieur	
012 Charges de personnel	44 à 50 % selon les années et les remplacements éventuels	70 Produits du domaine	... Les recettes telles que les ventes de produits du domaines, les loyers, etc
065 Autres charges de gestion	Organismes et syndicats intercommunaux 16 %	73 Impôts et taxes	Contributions directes, dotation de solidarité communautaire 40 %
066 Charges financières	Remboursement en intérêt des emprunts contractés par la cne	74 Dotation d'état	Etat, département 25 %
023 virt à section d'investissement	Autofinancement Pour financer les projets	Divers	

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 emprunts	Les charges d'emprunt	001 Excédent antérieur	
20 immobilisations incorporelles	Etudes	021 Virt	de la section de fonctionnement
21 immo corporelles	Travaux sur bâti existant ou voirie, gros matériel...	10 Dotations	De l'Etat
23 immo en cours	Travaux neufs	13 Subventions	Etat, Région, Conseil Général37, Tour(s)plus, Agence de l'Eau...
		16 emprunts	

Madame DEMIK présente les résultats prévisionnels de l'année, à savoir :

Pour les résultats de l'année : en fonctionnement un excédent de 86.607,42 € pour l'année et de 22.285.64 € en investissement

A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats antérieurs et les restes à réaliser en dépenses et recettes, les résultats deviennent ainsi les suivants :

- En fonctionnement un report à nouveau de 295.870.16 €,
- En investissement un déficit de 151.372,48 €

M DEBOISE demande de quelle façon nous nous situons cette année ? A cela Mme DEMIK répond que d'une façon générale, l'excédent annuel est de 50 à 90.000 € environ.

Les rythmes scolaires représentent un coût important.

Chaque service a présenté ses besoins chiffrés en fonctionnement et investissement. En fonction de l'estimation des enveloppes, certains achats ou travaux seront reportés en 2016, voire plus tard encore.

Ce qui est privilégié en investissement :

- L'extension du gymnase : le renforcement des fondations à payer,
- L'éclairage du gymnase : très inconfortable pour les utilisateurs,

- La bibliothèque : quelques agencements de fin de chantier,
- Le parvis,
- Les mises aux normes et rénovation thermique des bâtiments (la mairie en 2015 dans laquelle il fait particulièrement froid),
- Du matériel technique, dont un tracteur.

Les derniers gros investissements ont été financés par nos fonds propres, il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt (275.000 € environ).

Il reste deux emprunts à rembourser : l'un se terminera en 2017 (le capital restant dû s'élève à 93.801.45, l'annuité est de 33.430 € environ, il a servi à financer les travaux de centre bourg), l'autre en 2024 (le capital restant dû est de 714.000 € environ, l'annuité est de 89.000 € et il a servi à financer les travaux de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire).

A la demande de Mme PULUR proposant de renégocier les emprunts en cours, M DARCISAC expose la démarche réalisée il y a quelques années, démarches n'ayant pu aboutir.

L'étude de refinancement du prêt a déjà été effectuée début 2013. Le prêt est indexé sur l'EURIBOR et compte tenu que les taux sont aux plus bas en cette période, notre prêt ne subit pas de variations à la hausse.

Des pénalités contractuelles étaient calculées en cas de remboursement anticipé et étaient équivalentes au gain escompté.

Mme PULUR ne semble pas convaincue et Monsieur le Maire se dit preneur de toute information sur une toute autre possibilité de refinancement.

Mme DEMIK souligne que ce budget ne sera pas possible sans emprunt et M le Maire souligne, ainsi que le Préfet l'annonçait lors du récent congrès des Maires, que les taux des emprunts sont suffisamment attractifs pour permettre le lancement d'investissements et la remise en compétition des entreprises.

Une partie de la somme à emprunter pourra l'être en fonction des dépenses à prévoir au titre de la rénovation énergétique des bâtiments. Un taux de 1,75 est annoncé pour ce genre de programme (ex. : prêt PREVEO – Prêt Energie)

Les chiffres seront remaniés en fonction des besoins les plus urgents et une nouvelle mouture du budget présentée en commission des finances le 9 février, pour adoption du budget primitif le 19 février.

Le conseil prend acte du débat sur ce point financier.

4°) Travaux d'isolation de la mairie

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier.

La commune s'était portée candidate auprès de Tour(s)plus afin que les bâtiments communaux puissent bénéficier d'un bilan énergétique (CPE – Contrat de Performance Energétique) et que des solutions soient proposées pour une meilleure performance. Le service de l'Energie peut donc apporter son concours pour le suivi.

Afin de répondre à un dossier de subvention, le cabinet d'architecte Ranjard et Associés avait été sollicité pour dresser un rapide chiffrage de notre projet (isolation et accessibilité). Le devis est maintenu par l'homme de l'art pour l'année 2015.

L'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) avait également été sollicité pour que toutes les suggestions possibles soient mises en œuvre.

Les trois services ont été récemment réunis et il n'est pas nécessaire d'attendre plus longtemps pour le lancement du dossier, d'autant plus que celui-ci est éligible à la DETR

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 32 à 35.000 €, le Conseil Régional en partenariat avec l'Agglomération financerait à hauteur de 50.000 €.

Le dossier peut être financé pour partie par l'emprunt de 5 milliards annoncé récemment par le gouvernement.

Pour parvenir à une isolation de qualité du bâtiment, il sera nécessaire d'apporter des modifications par l'extérieur mais également prévoir ou non le changement de la chaudière (bien que récente).

Puis à plus ou moins long terme procéder à de nouveaux aménagements dans les bureaux (actuellement tous ne sont pas accessibles à tous publics – personnes à mobilité réduite notamment).

Pour le dossier de la DETR, les ordres de services aux artisans doivent être émis avant mi-juillet 2015, d'où une certaine urgence dans le dossier puisque celui-ci est soumis au préalable à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil pour lancer au plus tôt la lettre de commande à l'architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de lancer ce dossier et autorise M le Maire à signer tous documents relatifs à ce point.

5°) Fonds de concours exceptionnel de Tour(s)plus

Monsieur le Maire rappelle le dossier.

En vue d'aménagement de locaux de rangements, des travaux d'extension du gymnase ont été programmés par les services de Tour(s)plus au titre de sa compétence des équipements sportifs.

Un état des lieux a été réalisé avant l'ouverture du chantier et rapidement des fissures sont apparues sur le bâtiment.

Un précédent phénomène avait été constaté il y a quelques années déjà.

Or, l'architecte ne souhaite pas engager sa responsabilité dans la suite de l'extension et une expertise a préconisé des travaux de renforcement des fondations.

Ces travaux sont à la charge exclusive de la commune, pour un montant de 18.370,00 € HT (22.044 € TTC). Par courrier en date du 18 juin 2014, la commune a sollicité de Tour(s)plus une aide par fonds de concours exceptionnel.

Le bureau communautaire a inscrit une subvention d'un montant de 9.185 € qu'il convient à la commune de solliciter par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours.

6°) Informations et points divers

Commission Communication : la lettre d'information est distribuée ce jour dans les boîtes à lettres,

Commission Ecole :

- la prévision d'arrivée de nouveaux élèves fait qu'une ouverture de classe est probable à la rentrée (à la maternelle),
- des locaux mal adaptés sont disponibles mais de nombreux travaux sont à réaliser pour les réhabiliter (dans les années prochaines),

Commission Jeunesse : quelques candidatures ont été déposées pour constituer une liste pour le conseil des jeunes,

Commission Bibliothèque : l'inauguration du bâtiment est prévue pour le 4 avril, Le logo de la bibliothèque et les différents graphismes et visuels sont présentés à tous. Il devra être fait mention des différents partenaires financiers pour ce bâtiment,

Commission Travaux : la réfection de la descente du Perré est en cours d'étude pour un premier devis de 66.000 €. La route et les abords sont particulièrement dangereux du fait des avaloirs d'eaux pluviales, d'autant que la circulation est rapide à cet endroit,

Le repas du personnel est prévu pour le mercredi 11 février à 13 h – les élus intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 4 février 2015,

Le SIEIL propose une journée d'information le 11 février 2015 également,

Au titre du point n° 2, Mme Brigitte BESQUENT souligne l'importance de rappeler à l'artisan les horaires d'utilisation de machines bruyantes notamment pendant la pause méridienne et l'utilisation des produits phyto conduite sur la commune,

Commission des déchets, assainissement et propreté :

- aides financières pour l'achat de véhicules électriques pour les municipalités,
- un livret éducation à l'environnement à destination des écoles et des centres de loisirs,
- la fermeture de la maison communautaire de l'environnement de Joué les Tours envisagée – tout est gratuit ! animations
- démonstration intéressante de chauffage urbain qui coûte 26 millions d'euros (mais pas envisageable à Saint Etienne de Chigny).

Monsieur DEBOISE indique également que le SIEIL peut être le relais pour l'acquisition de véhicules électriques.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 21 h 00.